



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	24
III. Analyse des variations	27
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	31
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	32
Annexe	
Organigrammes	34
Carte	36

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, dont le montant s'élève à 240 379 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 38 officiers de liaison, 2 195 membres de la police civile, 743 membres d'unités de police constituées, 765 fonctionnaires internationaux, 2 555 fonctionnaires recrutés dans le pays et 250 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur des résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile, composante état de droit et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

La variation du volume des ressources financières et humaines est expliquée, s'il y a lieu, par référence aux produits prévus.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin .)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	106 598,1	97 264,3	66 625,2	(30 639,1)	(31,5)
Personnel civil	163 458,9	129 454,9	138 234,9	8 780,0	6,8
Dépenses opérationnelles	45 452,2	37 906,0	35 519,3	(2 386,7)	(6,3)
Montant brut	315 509,2	264 625,2	240 379,4	(24 245,8)	(9,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 467,6	18 785,6	20 054,1	1 268,5	6,8
Montant net	292 041,6	245 839,6	220 325,3	(25 514,3)	(10,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	315 509,2	264 625,2	240 379,4	(24 245,8)	(9,2)

Ressources humaines

	Officiers de liaison ^a	Conti- ngents ^a	Police civile ^a	Unités de police cons- tituées ^a	Person- nel inter- national	Personnel recruté dans le pays ^b	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Obser- vateurs élec- toraux civils	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif autorisé 2004/05	–	–	–	–	16	5	1	–	–	22
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	–	16	6	1	–	–	23
Composante										
Composante civile opérationnelle										
Effectif autorisé 2004/05	38	–	–	–	311	277	218	–	–	844
Effectif proposé 2005/06	38	–	–	–	235	243	218	–	–	734
État de droit										
Effectif autorisé 2004/05	–	–	3 055	973	243	1 404	24	–	–	5 699
Effectif proposé 2005/06	–	–	2 195	743	214	1 306	24	–	–	4 482
Appui										
Effectif autorisé 2004/05	–	–	–	–	340	1 144	7	–	–	1 491
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	–	300	1 000	7	–	–	1 307
Total										
Effectif autorisé 2004/05	38	–	3 055	973	910	2 830	250	–	–	8 056
Effectif proposé 2005/06	38	–	2 195	743	765	2 555	250	–	–	6 546
Variation nette	–	–	(860)	(230)	(145)	(275)	–	–	–	(1 510)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir faire progresser notablement l'autonomie et une véritable auto-administration au Kosovo.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice biennal, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2004/05, y compris les reclassements de poste, est expliquée au niveau de chaque composante.
5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable civil international au Kosovo. Il exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo (2001). Le Représentant spécial adjoint principal l'aide à diriger et administrer la Mission et veille à ce que les quatre composantes de la Mission, à savoir Police et justice (ONU), Administration civile (ONU), Création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et Reconstruction (Union européenne) adoptent une démarche coordonnée. Chacune des composantes est dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général. La Mission, qui a son siège à Pristina, compte quatre bureaux régionaux, à Gnjilane, Mitrovica, Pristina et dans la région du sud-ouest, chacun étant dirigé par un représentant régional. Les bureaux de liaison de Belgrade, de Skopje et de Tirana tiennent le Représentant spécial informé des questions intéressant la MINUK. Le bureau de Belgrade assure la liaison et la coordination avec les autorités, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales (ONG), les médias et les bureaux des organismes des Nations Unies. Le bureau de Skopje assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la MINUK. Les bureaux de liaison sont également chargés d'informer directement le Siège de l'ONU, en faisant à son intention le point de la situation politique dans les pays où ils sont installés.

Direction exécutive et administration

6. La direction générale et l'administration de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>					<i>Service de sécurité</i>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Représentant spécial adjoint principal											
Effectif autorisé 2004/05	2	2	4	2	–	6	–	16	5	1	22
Effectif proposé 2005/06	2	2	4	2	–	6	–	16	6	1	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté dans le pays** : augmentation d'un poste

L'augmentation nette d'un poste d'agent recruté dans le pays correspond à la création proposée d'un poste de conseiller local pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin d'aider les hauts responsables politiques de la Mission à rassembler les informations sociales, économiques, anthropologiques et politiques ayant un effet potentiellement déstabilisateur sur la société du Kosovo. Ces informations seront recueillies auprès de diverses sources locales auxquelles le personnel international n'aurait pas nécessairement accès. Le Conseiller local sera chargé de passer en revue et de superviser les publications imprimées et sous format électronique ainsi que de fournir des services d'aide linguistique.

Le poste proposé découle d'une recommandation de l'équipe d'évaluation du Siège, qui avait fait le bilan de la réaction de la MINUK aux incidents violents qui s'étaient produits au Kosovo les 17 et 18 mars 2004, sous l'angle de la nécessité d'analyser et de regrouper les informations de façon à établir des évaluations intégrées, d'identifier les lacunes dans la base générale d'informations et de déterminer les tendances émergentes.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>1.1 Stabilité, efficacité et caractère démocratique des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits communautaires et en assurant la responsabilisation, l'impartialité et le professionnalisme</p>	<p>1.1.1 Représentation de toutes les communautés, à tous les niveaux des institutions provisoires d'administration autonome, conformément aux fourchettes qui auront été déterminées pour la représentation</p> <p>1.1.2 Les institutions provisoires d'administration autonome et les assemblées centrales et municipales promulguent une législation pleinement conforme aux règles pertinentes de procédure</p> <p>1.1.3 Le montant imputé sur le budget global pour le Kosovo et alloué aux soins de santé et à l'éducation par habitant des collectivités minoritaires correspond à celui dont bénéficie la majorité de la population</p> <p>1.1.4 Les responsables élus et les fonctionnaires qui se sont comportés de façon immorale, frauduleuse ou corrompue sont disciplinés</p> <p>1.1.5 Dévolution des compétences du niveau central aux nouvelles municipalités</p> <p>1.1.6 Intégration des « structures parallèles » serbes, en particulier dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, dans les structures des nouvelles municipalités</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination de normes minimales de représentation, fondées sur des critères démographiques, en ce qui concerne les bureaux municipaux • Examen de la législation visant à assurer le respect du Cadre constitutionnel et des règles de procédure, y compris les dispositions en matière de processus consultatif • Fourniture de conseils et d'une assistance pour le renforcement des institutions provisoires d'administration autonome dans les domaines de l'administration réservés à la MINUK • Fourniture de conseils et supervision de 10 ministères transférés et du Cabinet du Premier Ministre en vue d'assurer le respect du cadre juridique • Exercice de fonctions non transférables concernant l'état civil, l'émission de documents de voyage, le règlement des litiges relatifs aux biens immeubles et les opérations transterritoriales, de concert avec un codirecteur nouvellement recruté pour chaque fonction • Participation à 360 réunions des assemblées municipales, 1 050 réunions de comités municipaux et 1 400 réunions des conseils d'administration afin de suivre les progrès réalisés et d'intervenir au besoin pour assurer une bonne gouvernance 	

- Fourniture au Conseil indépendant de contrôle d'avis et d'une assistance en vue de la création de services d'audit interne au sein des institutions provisoires d'administration autonome
- Promulgation d'une loi sur les droits d'auteur, d'une loi sur la liberté de l'information, d'une loi sur la diffamation, d'une loi sur la liberté d'association et d'une loi sur l'administration autonome locale
- Fourniture de conseils concernant la mise en œuvre des projets des institutions provisoires d'administration autonome au sujet de la réforme de l'administration autonome locale dans 15 communautés locales sur tout le territoire du Kosovo, y compris cinq projets faisant appel à des communautés non majoritaires
- Suivi de la mise en œuvre de la législation et des interventions antidiscrimination, selon que de besoin, pour assurer que les services publics et sociaux de base soient fournis à toutes les communautés sans discrimination
- Fourniture de conseils au Secrétariat de la Commission indépendante et multiethnique pour les élections centrales, en ce qui concerne les élections municipales de 2006
- Application du Programme d'action du Kosovo pour l'égalité entre les sexes et supervision de la création du Conseil interministériel pour les questions de parité entre les sexes, des bureaux pour les questions de parité entre les sexes créés au sein des ministères et des bureaux municipaux pour les questions de parité entre les sexes
- Fourniture d'une direction politique régulière concernant les activités évaluées et approuvées du Corps de protection du Kosovo
- Organisation de campagnes dans les médias à l'appui du Plan pour l'application des Normes pour le Kosovo, y compris la publication du magazine bimensuel *Focus Kosovo* et de la lettre d'information bihebdomadaire *Dansa i Sutra* (Aujourd'hui et demain), et diffusion de programmes radiophoniques portant sur les questions liées aux Normes pour le Kosovo et destinés aux communautés minoritaires n'ayant guère accès aux principaux médias
- 52 conférences de presse, 210 communiqués de presse et contacts quotidiens avec des journalistes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Protection des droits des minorités, y compris la libre circulation et le droit au retour	<p>1.2.1 Initiatives intracommunautaires, telles que la création de conseils locaux de lutte contre la criminalité visant à améliorer l'environnement sécuritaire des communautés, sous l'égide des autorités municipales et centrales</p> <p>1.2.2 La loi antidiscrimination constitue la base d'examen des actes ou pratiques discriminatoires, ainsi qu'il ressort du nombre de dossiers déposés</p> <p>1.2.3 La participation des membres des communautés aux postes de décision au sein des institutions provisoires d'administration autonome est portée de 2 à 6</p>

<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervision et tenue de réunions régulières avec le Bureau consultatif pour les communautés au sein du Cabinet du Premier Ministre et avec le Bureau du Coordonnateur interministériel pour les rapatriements en vue de renforcer leur capacité d'appuyer le Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de droits de l'homme et de rapatriement • Début du règlement des affaires dans le cadre de la loi antidiscrimination • Fourniture de conseils aux bureaux communautaires municipaux dans l'ensemble des 27 municipalités communautaires mixtes au sujet de l'intégration dans les structures gouvernementales municipales, de l'allocation des ressources et de la mise en place de plans de travail pour les opérations • Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome concernant l'organisation de réunions avec les donateurs, les conférences de donateurs et les visites de donateurs sur les lieux de réinstallation de personnes déplacées afin de mobiliser un financement pour les projets de retour • Réunions avec le Premier Ministre, le Ministre des finances et de l'économie et autres dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome afin de susciter l'appui des pouvoirs publics au processus de retour • Règlement de la totalité des litiges demeurant en souffrance sur un total de 29 000 litiges immobiliers enregistrés avant l'expiration de la date limite du 1^{er} juillet 2003 en ce qui concerne le dépôt des réclamations • Création d'un mécanisme de règlement des litiges relatifs aux propriétés agricoles et aux propriétés commerciales privées 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Amélioration des relations entre Pristina et Belgrade	<p>1.3.1 Poursuite du dialogue entre Pristina et Belgrade, et conclusion d'accords permettant de résoudre des questions pratiques d'intérêt mutuel entre Pristina et Belgrade au sujet des personnes portées disparues, des rapatriements, de l'énergie, des transports et des transmissions</p> <p>1.3.2 Amorçage de réunions de haut niveau entre les institutions provisoires d'administration autonome et Belgrade dans le cadre de la préparation d'un processus politique concernant l'élaboration d'un statut futur</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et participation aux réunions régulières des groupes de travail de Pristina et Belgrade sur le dialogue direct, y compris la mise en place de dispositions logistiques • Réunions régulières entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les chefs des bureaux de liaison à Pristina et les ambassades à Belgrade afin de s'assurer du maintien de leur appui au processus de dialogue direct 	

<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et participation aux réunions régulières tenues entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les parties prenantes externes de la communauté internationale et déplacements dans les principales villes selon que de besoin • Supervision régulière des progrès accomplis par les institutions provisoires d'administration autonome dans les zones transférées 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.4 Renforcement de la coopération avec la Serbie-et-Monténégro, les voisins régionaux et les organisations internationales	<p>1.4.1 Conclusion d'accords avec Belgrade et Podgorica et avec les voisins régionaux touchant la validité des documents de voyage émis par la MINUK, les déplacements hors visa, les plaques d'immatriculation et les attestations d'assurance</p> <p>1.4.2 Signature avec Belgrade et Podgorica et avec les voisins régionaux d'accords et de mémorandums d'accord sur la coopération des forces de police, l'environnement, l'énergie et l'éducation</p> <p>1.4.3 Signature d'accords de libre-échange avec 5 voisins régionaux</p> <p>1.4.4 Conclusions de 10 mémorandums d'accord et d'accords (y compris sur la double imposition et la protection des investissements) avec les voisins régionaux</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Signature par les institutions provisoires d'administration autonome de l'application des accords conclus avec les gouvernements régionaux • Promotion, par des déplacements et des lettres, des déplacements hors visa à l'intérieur de la région à l'intention des détenteurs de documents de voyage de la MINUK en vue de renforcer la liberté de circulation • Participation à 6 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales telles que le Processus de coopération pour le Sud-Est européen • Supervision de l'application par les autorités provisoires d'administration autonome des recommandations découlant du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association institué par l'Union européenne • Échange d'énergie avec la Serbie-et-Monténégro et les pays voisins et pleine intégration dans le marché régional de l'énergie de l'Europe du Sud-Est • Conclusion d'accords techniques avec les autorités de Belgrade, y compris en ce qui concerne la validation des plaques d'immatriculation du Kosovo, et le retour au Kosovo des documents d'état civil et cadastraux, des archives culturelles et des objets d'art 	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.5 Passage du Kosovo à une économie de marché	1.5.1 Établissement d'un cadre législatif économique et d'instruments de réglementation, tels que directives administratives, conformément aux normes de l'Union européenne 1.5.2 Établissement d'institutions locales dans les domaines de l'énergie, des transports ferroviaires, de la lutte contre la corruption, des télécommunications, de l'eau et des déchets
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promulgation de 4 réglementations/lois, conformément aux normes de l'Union européenne, dans les domaines du commerce intérieur, des terres agricoles, des questions fiscales, de l'énergie, des activités minières et des télécommunications • Élaboration et promulgation de 20 règlements dans les domaines des transports ferroviaires, de l'aviation civile et des titres de propriété foncière • Élaboration et promulgation d'un cadre juridique concernant l'accès du Kosovo aux sources de financement • Fourniture d'avis juridiques sur la mise en œuvre du processus d'intégration de toutes les entreprises publiques (56) 	
<p><i>Facteurs externes</i> : Le calme continuera de régner dans la région. L'évolution politique dans la région créera un climat favorable à la poursuite de l'application du Cadre constitutionnel et des processus politiques au Kosovo. Les acteurs politiques, y compris ceux du Kosovo, demeureront véritablement résolus à appliquer les Normes pour le Kosovo. L'examen à mi-parcours de 2005 est positif et le processus de définition du futur statut débute. Les donateurs fourniront le financement voulu pour les principaux projets. Maintien de l'appui fourni par la KFOR en vue d'assurer un environnement sûr.</p>	

Tableau 2
Ressources humaines pour la composante 1 : composante civile opérationnelle

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
I. Observateurs militaires											
Effectif autorisé 2005/06											38
Effectif proposé 2005/06											38
Variation nette											-
II. Personnel civil											
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Effectif autorisé 2004/05	1	3	1	-	-	3	-	8	7	5	20
Effectif proposé 2005/06	1	2	1	-	-	2	-	6	6	5	17
Variation nette	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(2)	(1)	-	(3)
Bureau des rapatriés et des communautés											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	4	6	-	3	-	14	10	3	27
Effectif proposé 2005/06	-	1	4	6	-	3	-	14	10	3	27
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe consultatif pour les questions de sécurité											
Effectif autorisé 2004/05	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	3
Effectif proposé 2005/06	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des affaires politiques											
Effectif autorisé 2004/05	-	3	8	10	-	4	-	25	16	-	41
Effectif proposé 2005/06	-	3	8	10	-	4	-	25	16	-	41
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des affaires juridiques											
Effectif autorisé 2004/05	-	2	9	6	-	2	-	19	2	-	21
Effectif proposé 2005/06	-	2	5	4	-	2	-	13	2	-	15
Variation nette	-	-	(4)	(2)	-	-	-	(6)	-	-	(6)
Bureau du porte-parole et de l'information											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	6	8	-	4	-	19	40	2	61
Effectif proposé 2005/06	-	1	6	8	-	4	-	19	40	2	61
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Coordonnateur du corps de protection du Kosovo											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	9	–	–	–	10	5	5	20
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	9	–	–	–	10	5	5	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	2	2	–	1	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2005/06	–	1	2	2	–	1	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	–	–	–	–	1	1	1	3
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureau du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	3	1	–	–	–	4	1	–	5
Effectif proposé 2005/06	–	–	3	1	–	–	–	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des questions de parité entre les sexes											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	2	–	–	1	–	3	3	1	7
Effectif proposé 2005/06	–	–	2	–	–	1	–	3	3	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction des affaires administratives											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	3	1	–	1	–	6	4	–	10
Effectif proposé 2005/06	–	1	3	1	–	1	–	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministère des services publics											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	9	7	–	1	–	18	10	65	93
Effectif proposé 2005/06	–	1	9	5	–	–	–	15	9	65	89
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(1)	–	(3)	(1)	–	(4)
Direction de la protection civile											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	4	3	–	–	–	8	10	3	21
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(4)	(3)	–	–	–	(8)	(10)	(3)	(21)

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Direction des affaires rurales											
Effectif autorisé 2004/05	-	-	2	-	-	1	-	3	1	-	4
Effectif proposé 2005/06	-	-	2	-	-	-	-	2	1	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	1	-	-	1	-	3	3	9	15
Effectif proposé 2005/06	-	1	1	-	-	1	-	3	3	9	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	5	2	-	1	-	9	5	12	26
Effectif proposé 2005/06	-	1	4	1	-	-	-	6	5	12	23
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(1)	-	(3)	-	-	(3)
Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports											
Effectif autorisé 2004/05	-	-	2	1	-	2	-	5	4	10	19
Effectif proposé 2005/06	-	-	2	1	-	2	-	5	3	10	18
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Ministère de la santé											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	1	1	-	2	-	5	4	6	15
Effectif proposé 2005/06	-	1	-	-	-	-	-	1	3	6	10
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	(4)	(1)	-	(5)
Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire											
Effectif autorisé 2004/05	-	-	1	2	-	2	-	5	2	4	11
Effectif proposé 2005/06	-	-	1	1	-	1	-	3	2	4	9
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	-	(2)
Ministère du travail et des affaires sociales											
Effectif autorisé 2004/05	-	1	5	3	-	1	-	10	4	3	17
Effectif proposé 2005/06	-	-	5	3	-	1	-	9	2	3	14
Variation nette	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)
Bureau des affaires communautaires											
Effectif autorisé 2004/05	-	-	4	-	-	1	-	5	3	1	9
Effectif proposé 2005/06	-	-	4	-	-	1	-	5	3	1	9
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Administrations régionales											
Effectif autorisé 2004/05	–	4	25	13	–	6	–	48	73	34	155
Effectif proposé 2005/06	–	3	20	8	–	4	–	35	60	37	132
Variation nette	–	(1)	(5)	(5)	–	(2)	–	(13)	(13)	3	(23)
Administrations municipales											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	37	30	–	7	–	74	66	54	194
Effectif proposé 2005/06	–	–	29	6	–	6	–	41	62	54	157
Variation nette	–	–	(8)	(24)	–	(1)	–	(33)	(4)	–	(37)
Total partiel, personnel civil											
Effectif autorisé 2004/05	1	22	137	106	–	45	–	311	277	218	806
Effectif proposé 2005/06	1	18	114	67	–	35	–	235	243	218	696
Variation nette	–	(4)	(23)	(39)	–	(10)	–	(76)	(34)	–	(110)
Total (I et II)											
Effectif autorisé 2004/05											844
Effectif proposé 2005/06											734
Variation nette											(110)

^a Y compris les fonctionnaires nationaux et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de 76 postes**

Cette suppression correspond à la réduction des effectifs de la Mission et tient compte de la proposition visant à reclasser de D-2 à D-1 un poste relevant de l'Administration régionale.

- **Personnel recruté sur le plan national : suppression de 34 postes**

Cette suppression correspond à la réduction générale des effectifs de la Mission.

- **Volontaires des Nations Unies**

Il est proposé de redéployer trois postes, actuellement dans le Bureau de la Direction de la protection civile, à l'Administration régionale par suite de la fermeture du Bureau.

Composante 2 : état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>2.1 Progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, professionnels et multiethniques</p>	<p>2.1.1 Le personnel local, sous la supervision du personnel international, s'acquitte de fonctions relevant du pouvoir exécutif dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire, de la liaison avec les tribunaux, de l'inspection judiciaire, des activités de plaider en faveur des victimes et de la fourniture d'une assistance à celles-ci, et de la médecine légale</p> <p>2.1.2 Les juges et procureurs locaux examinent 70 % des affaires concernant la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, la criminalité dirigée contre les minorités ethniques, le terrorisme et la corruption, contre 40 % en 2004/05</p> <p>2.1.3 Les services de spécialistes chargés de mener des enquêtes sur la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et les crimes interethniques sont entièrement pourvus en faisant appel à des membres du Service de police du Kosovo</p> <p>2.1.4 Le nombre de membres du Service de police du Kosovo est porté de 6 535 à 7 300</p> <p>2.1.5 Diminution de 15 % en 2005/06 du nombre des affaires civiles en instance, estimé à 20 000 en 2004/05, pour l'ensemble des tribunaux du Kosovo</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promulgation d'une législation policière au Kosovo • Identification et formation de 5 unités antiémeutes du Service de police du Kosovo et création des unités spécialisées dans les opérations centrales et les enquêtes dans le cadre du plan de transition applicable au Service de police du Kosovo • Recrutement de 450 membres supplémentaires du Service de police du Kosovo au titre de la police frontalière qui devrait atteindre son effectif intégral de 1 400 membres • Participation aux réunions mensuelles des conseils locaux pour la prévention de la criminalité et la sûreté des communautés dans toutes les municipalités • Nomination de 13 directeurs de prisons locales et de 35 directeurs adjoints, d'un commissaire aux prisons et de 4 commissaires adjoints aux prisons chargés de gérer les 8 établissements pénitentiaires 	

<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 7 inspecteurs judiciaires locaux chargés d'enquêter sur les cas de faute grave commise par les juges et les procureurs locaux et de 5 auditeurs judiciaires locaux chargés des examens internes de conformité • Création de 7 bureaux de liaison avec les tribunaux en sus des 8 qui avaient été créés en 2004/05, afin d'assurer que les minorités ethniques aient accès aux tribunaux • Promulgation d'une législation concernant la création d'un Bureau de certificateurs assermentés géré par le personnel local • Recrutement, formation et supervision de 6 praticiens locaux de médecine légale • Organisation dans tout le Kosovo de campagnes d'information publique sur l'état de droit, y compris par le biais de documents imprimés, de la radiodiffusion publique et de la télévision • Formation de 150 membres du Service de police du Kosovo chargés d'enquêter sur la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et les crimes interethniques • Recrutement et formation de 10 agents locaux pour le Centre d'information financière • Nomination et formation de 14 procureurs locaux pour le Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Maintien de l'ordre public	<p>2.2.1 Aucune augmentation du nombre de crimes commis contre les personnes (8 456 en 2003/04) et les biens (18 648 en 2003/04)</p> <p>2.2.2 Augmentation du taux d'identification des personnes soupçonnées d'actes criminels contre des personnes, de 77 % en 2003/04 à 80 % en 2005/06, et d'actes criminels dirigés contre la propriété, de 45 % en 2003/04 à 48 % en 2005/06</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services de sécurité durant les réunions publiques, y compris les rassemblements politiques, les événements sportifs, les protestations et les manifestations • Maintien du personnel international chargé des opérations de police spéciales stratégiquement en poste sur tout le territoire du Kosovo en vue de gérer les crises graves. Il s'agit notamment du sauvetage des otages, de la mise en place d'une capacité de protection étroite pour assurer en permanence la sécurité de 12 personnes exposées aux risques ainsi que pour l'exécution d'une centaine de tâches spéciales, la réalisation de 150 missions de reconnaissance et de surveillance par le Groupe d'appui à la Police de l'air (146 en 2003/04) et la mise à disposition de deux groupes de chiens • La sécurité est assurée 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans 13 postes frontaliers et à l'aéroport 	
<i>Facteurs externes</i> : Volonté continue de minorités et des femmes de participer au Service de police du Kosovo. Effectif adéquat pour les services de police, le système judiciaire et les établissements pénitentiaires. Aucun incident grave de désordre civil. Les donateurs fournissent une assistance externe suffisante pour assurer la formation et le renforcement des capacités du personnel local. Les juridictions étrangères sont disposées à assumer la réinstallation des témoins bénéficiant d'une protection	

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 – état de droit

<i>Catégorie</i>											Total
I. Police civile											
Effectif autorisé pour 2004/05											3 055
Effectif proposé pour 2005/06											2 195
Variation nette											(860)
II. Unités de police constituées											
Effectif autorisé pour 2004/05											973
Effectif proposé pour 2005/06											743
Variation nette											(230)
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%; text-align: center;"> <i>Personnel recruté sur le plan international</i> </div> <div style="width: 35%; text-align: center;"> <i>Personnel recruté sur le plan national^a</i> </div> </div>											
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Unies</i>	Total
III. Personnel civil											
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif autorisé 2004/05	1	–	3	1	–	2	–	7	5	1	13
Effectif proposé 2005/06	1	–	3	1	–	2	–	7	5	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Police											
Bureau du Commissaire de police											
Effectif autorisé 2004/05	–	2	2	1	–	1	–	6	1 345	10	1 361
Effectif proposé 2005/06	–	2	2	1	–	1	–	6	1 250	10	1 266
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(95)	–	(95)
Groupe des enquêtes financières											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	2	–	4	–	7	–	1	8
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	2	–	4	–	7	–	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'information financière											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Justice											
Bureau du Directeur											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	–	3	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2005/06	–	1	–	3	–	2	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Groupe des avis juridiques											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	3	–	1	–	5	–	–	5
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	3	–	1	–	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la criminalité organisée											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	2	–	7	–	10	–	–	10
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	(7)	–	(10)	–	–	(10)
Division de la réforme du système judiciaire											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	2	8	–	6	–	16	5	2	23
Effectif proposé 2005/06	–	–	2	8	–	6	–	14	5	2	21
Variation nette	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)
Division de l'appui judiciaire international											
Effectif autorisé 2004/05	–	7	28	35	–	49	–	119	16	2	137
Effectif proposé 2005/06	–	6	32	38	–	37	–	113	16	2	131
Variation nette	–	(1)	4	3	–	(12)	–	(6)	–	–	(6)
Division de l'administration pénitentiaire											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	6	21	5	13	–	46	23	4	73
Effectif proposé 2005/06	–	1	6	21	4	6	–	38	23	4	65
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(7)	–	(8)	–	–	(8)
Bureau des personnes disparues et de la police scientifique											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	2	8	–	8	–	18	7	4	29
Effectif proposé 2005/06	–	–	2	8	–	5	–	15	4	4	23
Variation nette	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	(3)	–	(6)
Total partiel, personnel civil											
Effectif autorisé 2004/05	1	11	47	85	5	94	–	243	1 404	24	1 671
Effectif proposé 2005/06	1	10	50	86	4	63	–	214	1 306	24	1 544
Variation nette	–	(1)	3	1	(1)	(31)	–	(29)	(98)	–	(127)
Total (I à III)											
Effectif autorisé 2004/05											5 699
Effectif proposé 2005/06											4 482
Variation nette											(1 217)

^a Y compris les fonctionnaires et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Réalisation escomptée

2.1 Progrès vers la mise en place d'un système impartial, professionnel et multiethnique en matière de police, de justice et de droit pénal

Produit

- Formation de 7 inspecteurs judiciaires locaux chargés d'enquêter sur les cas de faute grave judiciaire commise par les juges et les procureurs locaux et de 5 auditeurs judiciaires locaux chargés de procéder aux examens de conformité interne
- Création de 7 bureaux de liaison avec les tribunaux en sus des 8 qui avaient été créés en 2004/05, afin d'assurer que les minorités ethniques aient accès aux tribunaux
- Nomination et formation de 14 procureurs locaux pour le Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo

Justification

• **Personnel international : suppression de 29 postes**

Cette réduction correspond à la création proposée de 7 postes afin de renforcer la Division de l'appui judiciaire international, et est compensée par la suppression de 36 postes imputable à la réduction des effectifs de la Mission.

Par suite des émeutes qui ont eu lieu au Kosovo en mars 2004, l'ONU a lancé un appel public en vue de la constitution d'une forte capacité supplémentaire d'enquête afin de permettre aux forces internationales de police de mener des enquêtes avec impartialité, rigueur et efficacité.

Deux postes P-5 et deux postes P-4 sont demandés pour renforcer la capacité des juges et des procureurs internationaux de traiter les dossiers les plus névralgiques, résultant des émeutes, et pour faire face à une augmentation générale immédiate du volume de travail de 50 affaires. En outre, il faudra maintenir l'effectif de la Division pour lui permettre de traiter des cas de corruption, de criminalité internationale, de crime de guerre, de criminalité organisée et de terrorisme.

Simultanément, la Division doit entreprendre une formation intensive des procureurs locaux et consacrer du temps aux activités d'orientation en sus de l'exécution d'un volume de travail accru. Eu égard à la situation politique actuelle, la MINUK devrait pouvoir achever la préparation du transfert des fonctions liées à la justice d'ici à la fin de 2005. Le processus préparatoire nécessitera la clôture des dossiers les plus névralgiques ainsi que la formation de procureurs locaux dans des délais convenus.

Il est également proposé de créer trois postes de spécialiste des affaires juridiques (P-3) afin d'appuyer les juges et les procureurs.

• **Personnel recruté sur le plan national : réduction de 98 postes**

La diminution des besoins en personnel correspond à la réduction des effectifs globaux de la Mission.

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>3.1 Fourniture d'un appui logistique et administratif efficace à la Mission</p>	<p>3.1.1 Le pourcentage de la valeur d'inventaire totale devant passer par pertes et profits sera ramené de 0,8 % au 30 juin 2005 à moins de 0,5 % au 30 juin 2006</p> <p>3.1.2 Augmentation de 5 % du taux d'utilisation des véhicules de la MINUK par rapport au taux actuellement prévu de 2 045 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 206 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds, à 2 147 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 266 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds en 2005/06</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet de passation par pertes et profits de la valeur d'inventaire • Mise en œuvre du projet d'amélioration de l'utilisation des véhicules, sur la base du système CarLog <p>Personnel militaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 38 officiers de liaison <p>Police civile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration d'un effectif moyen de 1 800 policiers civils et de 532 membres des groupes spéciaux de police <p>Personnel civil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration d'un nombre moyen de 729 membres du personnel recruté sur le plan international, de 2 368 membres du personnel recruté sur le plan national et de 250 Volontaires des Nations Unies <p>Installations et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et réparation de 55 locaux <p>Transports terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien de 2 208 véhicules, y compris 14 véhicules blindés, dans 5 emplacements <p>Transports aériens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien d'un avion et d'un hélicoptère 	

<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien de 526 réseaux étendus, 3 978 ordinateurs de bureau, 157 serveurs, 740 ordinateurs portables, 3 768 imprimantes et 89 lecteurs numériques, dans 8 emplacements <p>Services médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement d'un dispensaire de niveau I à Pristina et de quatre dispensaires offrant des soins de base (un pour chaque région) à raison d'un nombre moyen de 5 717 membres de la Mission et de 250 autres bénéficiaires ne relevant pas d'organismes des Nations Unies Fonctionnement d'installations bénévoles d'orientation et de dépistage du VIH à l'intention de tout le personnel Exécution d'un programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, y compris par l'éducation entre pairs <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Achèvement du programme « Sécurité de base sur le terrain – Sûreté, santé et bien-être du personnel – par tous les nouveaux membres du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national Réinstallation du quartier général de la Mission dans le complexe administratif du siège pour des raisons de sécurité après les émeutes qui ont éclaté au Kosovo en mars 2004 <p><i>Facteurs externes</i> : Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement des biens et services à la MINUK</p>
--

Tableau 4

Ressources humaines pour la composante 3 : appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
I. Personnel civil											
Bureau du Directeur de l'Administration											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	4	11	20	7	40	83	262	7	352
Effectif proposé 2005/06	–	1	5	10	15	6	40	77	222	7	306
Variation nette	–	–	1	(1)	(5)	(1)	–	(6)	(40)	–	(46)
Services administratifs											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	14	19	24	43	–	101	144	–	245
Effectif proposé 2005/06	–	1	12	18	21	36	–	88	130	–	218
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(3)	(7)	–	(13)	(14)	–	(27)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Services d'appui intégrés											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	11	16	117	11	–	156	738	–	894
Effectif proposé 2005/06	–	–	8	16	100	11	–	135	648	–	783
Variation nette	–	(1)	(3)	–	(17)	–	–	(21)	(90)	–	(111)
Total											
Effectif autorisé 2004/05	–	3	29	46	161	61	40	340	1 144	7	1 491
Effectif proposé 2005/06	–	2	25	44	136	53	40	300	1 000	7	1 307
Variation nette	–	(1)	(4)	(2)	(25)	(8)	–	(40)	(144)	–	(184)

^a Y compris les fonctionnaires et agents des services généraux recrutés dans le pays.

<i>Réalisation escomptée</i>
3.1 Appui logistique et administratif efficace à la Mission
<i>Produit</i>
<ul style="list-style-type: none"> Administration d'un nombre moyen de 729 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 368 membres du personnel recruté sur le plan local et 250 Volontaires des Nations Unies Fonctionnement d'un dispensaire de niveau I à Pristina et de quatre dispensaires de soins de base (un pour chaque région) à raison d'un nombre moyen de 5 717 membres de la Mission et de 250 autres bénéficiaires ne relevant pas d'organismes des Nations Unies Achèvement du programme « Sécurité de base sur le terrain – Sûreté, santé et bien-être du personnel » par tous les nouveaux membres du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national

Justification

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 40 postes

Cette suppression correspond au redéploiement d'un poste P-5 à la Section de la sécurité et au reclassement d'un poste des services médicaux de P-5 à P-4, et est compensée par une réduction de 41 postes.

Il est proposé de créer un poste P-5 pour le chef de la Section de la sécurité. Les propositions visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUK à la suite des émeutes qui ont eu lieu en mars 2004 au Kosovo portent notamment sur les normes minimales de sécurité opérationnelle à l'échelle du système, les procédures opérationnelles permanentes du Département des opérations

de maintien de la paix et le maintien d'un flux d'informations régulier et parallèle aux officiers traitants du Département des opérations de maintien de la paix, au Centre de situation et au Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

- **Personnel recruté sur le plan national : suppression de 144 postes**

La diminution des besoins en personnel est imputable à la réduction générale des effectifs de la Mission.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montant alloué ^a (2004/05) (2)	Dépenses prévues (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 240,2	1 279,7	1 398,9	119,2	9,3
Contingents	–	–	–	–	–
Police civile	86 604,8	78 503,4	54 685,8	(23 817,6)	(30,3)
Unités de police constituées	18 753,1	17 481,2	10 540,5	(6 940,7)	(39,7)
Total partiel	106 598,1	97 264,3	66 625,2	(30 639,1)	(31,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^b	113 860,2	89 108,5	84 928,1	(4 180,4)	(4,7)
Personnel recruté sur le plan national ^c	40 922,3	31 679,8	43 327,4	11 647,6	36,8
Volontaires des Nations Unies	8 676,4	8 666,6	9 979,4	1 312,8	15,1
Total partiel	163 458,9	129 454,9	138 234,9	8 780,0	6,8
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	261,8	105,6	93,9	(11,7)	(11,0)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	1 450,0	1 449,4	1 145,9	(303,5)	(20,9)
Installations et infrastructures	18 107,5	16 109,3	14 252,1	(1 857,2)	(11,5)
Transports terrestres	9 020,8	6 282,0	5 425,8	(856,2)	(13,6)
Transports aériens	1 430,7	1 603,8	2 376,7	772,9	48,2
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	6 504,8	4 955,2	5 013,6	58,4	1,2
Informatique	4 557,8	4 416,5	4 507,7	91,2	2,1
Services médicaux	353,9	549,3	386,3	(163,0)	(29,7)
Matériel spécial	110,9	98,0	55,8	(42,2)	(43,0)
Fournitures, services et matériel divers	3 654,0	2 336,9	2 261,4	(75,5)	(3,2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	45 452,2	37 906,0	35 519,3	(2 386,7)	(6,3)
Total brut	315 509,2	264 625,2	240 379,4	(24 245,8)	(9,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 467,6	18 785,6	20 054,1	1 268,5	6,8
Total net	292 041,6	245 839,6	220 325,3	(25 514,3)	(10,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	315 509,2	264 625,2	240 379,4	(24 245,8)	(9,2)

(Notes du tableau)

^a Reflète la répartition ajustée des ressources approuvées entre les militaires et le personnel de police et les dépenses opérationnelles.

^b Les montants pour 2004/05 et 2005/06 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %.

^c Les montants pour 2005/06 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 3 % pour les agents des services généraux recrutés dans le pays et de 1 % pour le personnel recruté dans le pays, contre le taux de 3 % pour les fonctionnaires recrutés dans le pays qui avait été appliqué en 2004/05.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 ont été calculées sur la base des taux standard de remboursement pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome, d'un montant total de 2 019 100 dollars, se répartissant comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Coût estimatif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	
Unités de police constituées	
Matériel majeur	1 598,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Mobilier et matériel de bureau	28,8
Magasins – divers	77,9
Transmissions	
Transmissions	179,8
Services médicaux	
Services médicaux	78,4
Matériel spécial	
Observation	55,8
Total partiel	420,7
Total	2 019,1

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Usage opérationnel intensif	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1	1 ^{er} juillet 1999	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	1 à 4		

C. Formation

8. Les ressources estimatives nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 se présentent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Formation de consultants	–
Voyages, formation	176,1
Droits d'inscription, fournitures et services	185,0
Total	361,1

Les ressources nécessaires sont principalement imputables à la formation liée au renforcement des compétences professionnelles et des capacités de 100 cadres moyens nationaux et internationaux par le biais de leur participation à des cours sur la gestion du changement, l'aptitude à négocier, la définition d'objectifs et les rapports avec autrui. En outre, une formation en anglais à l'intention de 150 membres du personnel recruté dans le pays est prévue de manière à faciliter le transfert des compétences et des qualifications professionnelles du personnel international au personnel recruté dans le pays, et ce afin de contribuer au déploiement de personnel recruté dans le pays pour d'autres missions de maintien de la paix à l'avenir. Les activités de renforcement de la formation seront exécutées dans la zone de la Mission à la différence de l'exercice antérieur.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des actes extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	119,2	9,3 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

9. La variation est principalement imputable à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (mission), laquelle, à compter du 1^{er} mai 2004, a été portée de 130 dollars par personne et par jour à 107 euros (équivalent à 131,77 dollars des États-Unis) pendant les 30 premiers jours et de 75 dollars par personne et par jour à 68 euros (équivalent à 83,74 dollars des États-Unis) au-delà de 30 jours.

	<i>Variation</i>	
Police civile	(23 817,6)	(30,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

10. La diminution est due à la réduction progressive des effectifs de la police civile, qui seront ramenés de 2 195 hommes en juillet 2005 à 1 325 en juin 2006.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(6 940,7)	(39,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

11. La diminution des besoins s'explique par le rapatriement de quatre groupes de police spéciale durant l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(4 180,4)	(4,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

12. La baisse s'explique par la réduction progressive de l'effectif du personnel recruté sur le plan international amorcée le 1^{er} juillet 2002, qui se traduira par une nouvelle diminution, l'effectif considéré étant ramené de 765 fonctionnaires en juillet 2005 à 675 en avril 2006. Les besoins estimatifs ont été calculés sur la base des barèmes des traitements propres à la mission correspondant à la moyenne effective des dépenses par classe durant l'exercice antérieur. Selon les calculs, les dépenses communes de personnel représentent 57 % du coût des traitements du personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	11 647,6	36,8 %

• **Paramètres budgétaires : majoration du barème des traitements**

13. L'augmentation s'explique par le barème révisé des traitements qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2004. Le nouveau barème des traitements fait apparaître une augmentation moyenne globale pondérée de 40,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 32,5 % pour les agents recrutés dans le pays.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 312,8	15,1 %

• **Paramètres budgétaires : majoration des indemnités**

14. L'augmentation est due à la révision du montant des indemnités payables aux Volontaires des Nations Unies, soit le taux mensuel de l'indemnité de subsistance et le taux de la prime d'installation qui ont été portés, respectivement, de 2 190 et 1 301 dollars à 2 333 et 1 444 dollars, à compter du 1^{er} mars 2004.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(11,7)	(11,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

15. La diminution s'explique par la réduction du montant alloué au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) par suite de la réduction globale des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(303,5)	(20,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

16. Le principal facteur de diminution est la baisse des frais de voyage autres que ceux relatifs à la formation qu'entraînera la réduction générale des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 857,2)	(11,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

17. La baisse est imputable à la réduction des services d'entretien, à savoir restauration, nettoyage, blanchisserie et confection, par suite du rapatriement de quatre groupes de police spéciale durant l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(856,2)	(13,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

18. La diminution tient à la réduction prévue du nombre de véhicules, qui sera ramené de 2 208 en juillet 2005 à 1 793 en juin 2006, ce qui entraîne une réduction des besoins en carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	772,9	48,2 %

• **Facteurs externes : modification des accords contractuels avec le transporteur**

19. La diminution qui apparaît à cette rubrique est imputable à la hausse des coûts de location et de fonctionnement de l'hélicoptère, sur la base du contrat conclu avec le transporteur qui est entré en vigueur le 15 septembre 2004.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(163,0)	(29,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

20. La diminution est imputable à la réduction générale des effectifs de la Mission et à la diminution du montant prévu pour l'assistance chirurgicale et l'assistance d'urgence de niveau II fourni par l'hôpital de la KFOR dans le cadre de la lettre d'attribution.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(42,2)	(43,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

21. La diminution s'explique par le rapatriement de quatre groupes de police spéciale durant l'exercice.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

22. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 240 379 400 dollars pour financer les dépenses de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006;

b) Mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa a), à raison de 20 031 616 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

(A/58/759/Add.5)

Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour que les demandes d'indemnité pour cause de décès ou d'invalidité soient réglées plus rapidement, conformément aux procédures établies (par. 16)

Les dispositions régissant l'administration et le versement de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité payables aux membres des contingents et des unités de police constituées ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/177 du 18 décembre 1997.

L'administration de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité applicable aux membres de la police civile et aux observateurs militaires ne relève pas de cette résolution. Les demandes d'indemnisation sont examinées par le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès. Il peut se faire que le remboursement soit retardé par suite de l'insuffisance des documents justificatifs. Le Département des opérations de maintien de la paix prend contact avec les missions permanentes et leur demande de l'aider à établir toute documentation voulue.

Le Comité consultatif réitère qu'il convient d'examiner et de reclasser les postes à la MINUK [voir aussi le rapport d'ensemble du Comité... (par. 23)]

Cette recommandation a été en partie appliquée et il en est tenu compte dans le présent budget. Un examen plus poussé de chaque poste au regard de l'évaluation générale des besoins opérationnels de la Mission et le reclassement des postes débiteront durant le premier trimestre de 2005.

Le Comité consultatif préconise un recours accru au personnel recruté sur le plan national lorsque cela est faisable et rentable ... ainsi qu'aux Volontaires des Nations Unies (par. 24)

La MINUK a proposé de créer un poste de Conseiller local au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'exercice 2005/06 afin d'aider les hauts responsables politiques internationaux de la Mission à rassembler des informations sociales, économiques, anthropologiques et politiques ayant un effet potentiellement déstabilisateur sur la société du Kosovo. Ces informations seront

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif félicite la Mission de la prise d'initiatives, telles que le système CarLog, l'organisation de cours de conduite prudente, les programmes de préparation des véhicules pour l'hiver, la suspension des permis de conduire pour conduite en état d'ivresse, les programmes d'entretien et l'application d'instructions administratives strictes, qui ont permis de réduire les accidents automobiles, lesquels sont tombés de 20 par mois au cours de l'exercice 2001/02 à 14 par mois pendant l'exercice 2002/03 et, selon les prévisions, devraient être ramenés à 10 en 2004/05. Le Comité est d'avis que ces initiatives devraient être portées à la connaissance d'autres missions de maintien de la paix.

Le Comité consultatif demande que la réaffectation du personnel formé soit suivie afin d'assurer l'utilisation des compétences qu'il aura acquises (par. 30)

recueillies auprès de diverses sources locales, auxquelles le personnel international n'aurait pas nécessairement accès.

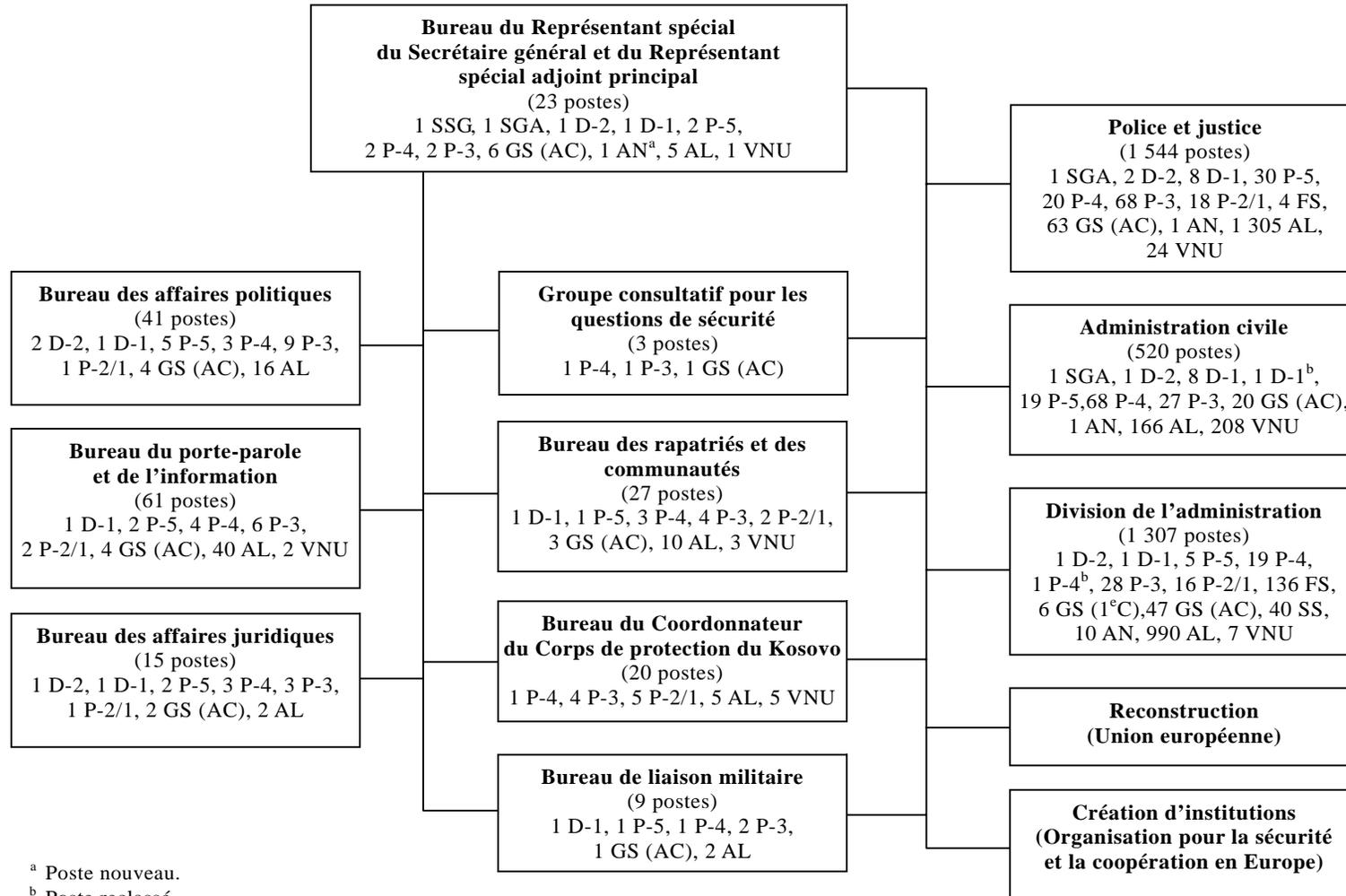
En coopération avec la Section du transport de surface du Siège de l'ONU, la MINUK a organisé une session de formation interne au système CarLog à l'intention d'autres membres du personnel des missions de maintien de la paix du 4 au 8 octobre 2004 au Kosovo avec la participation de 14 stagiaires venus de six missions de maintien de la paix. Les instructeurs étaient les membres du personnel de la MINUK chargés des transports.

En outre, la MINUK a remis à la Section du transport de surface des exemplaires des manuels de formation, lesquels sont disponibles pour distribution à toutes les missions de maintien de la paix sur leur demande.

D'ici à décembre 2004, une liste des membres du personnel (Service mobile et personnel recruté sur le plan national), qui auront servi pendant quatre ans ou plus à la MINUK et qui auront acquis des compétences sera présentée au Siège de l'ONU et sera assortie d'une recommandation portant sur la réaffectation à d'autres missions de maintien de la paix.

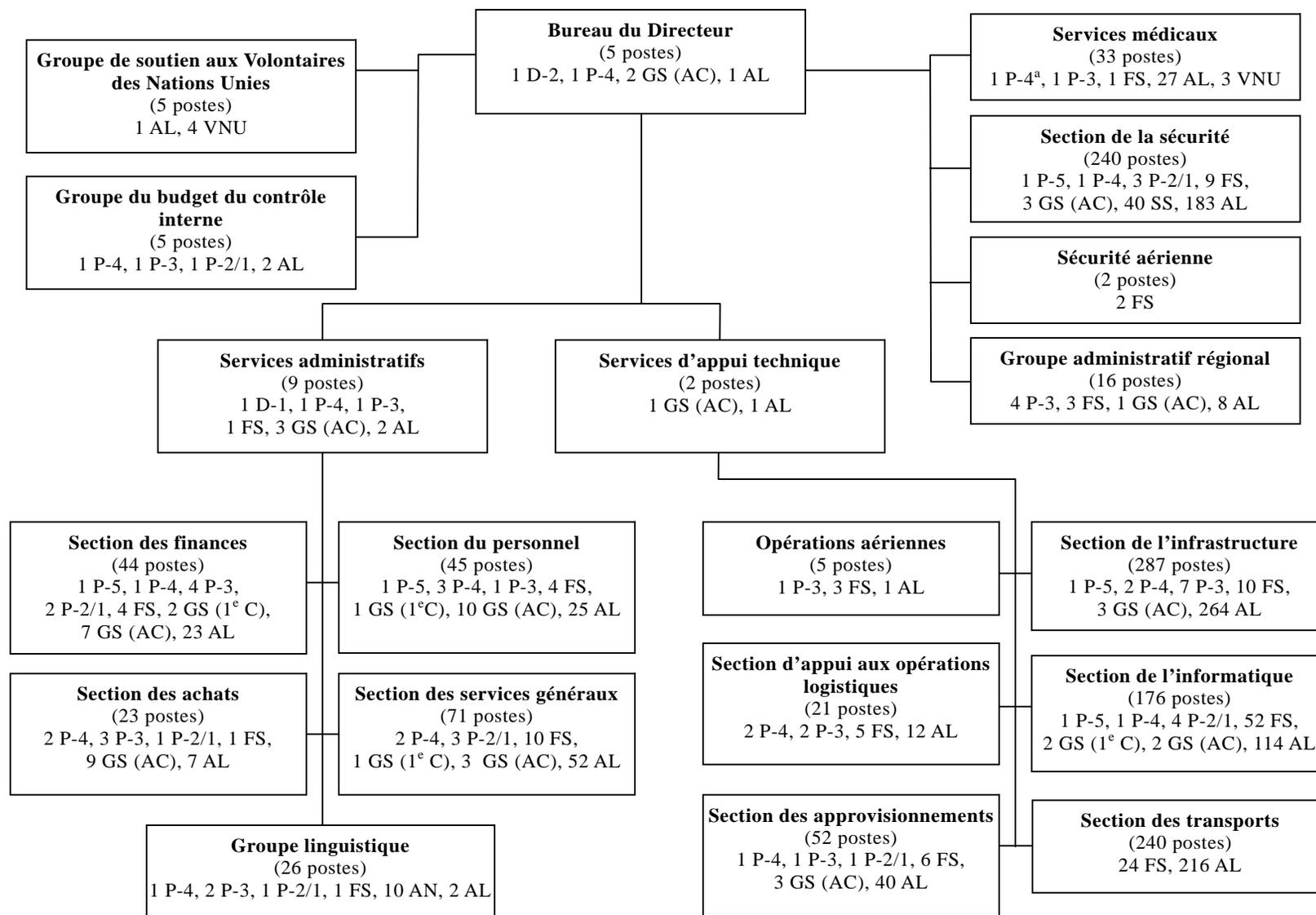
Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1[°]C : 1^{re} classe; AC : autres classes; SS : agent du Service de sécurité, FS : agent du Service mobile, AL : agent local, AN : administrateur recruté sur le plan national, VNU : Volontaires des Nations Unies

B. Division de l'administration



^a Poste nouveau.

Abréviations : GS : agent des services généraux; 1° C : 1^{re} classe; AC : autres classes; SS : agent du Service de sécurité, FS : agent du Service mobile, AL : agent local, AN : administrateur recruté sur le plan national, VNU : Volontaires des Nations Unies

